



8 février 2019 – Formation professionnelle

Ce jour, la négociation relative à la formation professionnelle a été ouverte. Un projet d'accord dans la métallurgie a été présenté, il trace simplement les grandes lignes :

- Anticipation des évolutions des métiers, information et orientation professionnelle vers ces métiers
- Alternance
- Certifications professionnelles
- Formation professionnelle continue
- Gouvernance
- Dispositions transitoires
- Dispositions finales

La prochaine réunion de négociation sur ce thème devrait avoir lieu le 19 avril 2019.

Pour la FTM-CGT, nous devons nous appuyer sur la reconnaissance du caractère pluridimensionnel de la qualification d'un salarié qui est la résultante de son parcours en termes de formation initiale, formation continue, expérience professionnelle et expérience sociale afin de valoriser le travail industriel et développer l'attractivité de nos branches.

Il est primordial de sortir de la logique que le poste de travail, c'est simplement une somme de compétences.

Attirer les jeunes et redorer l'image de l'industrie c'est aussi améliorer les conditions de travail et les salaires. Et ne plus reconnaître les diplômés au poste du travail comme cela est discuté dans la négociation du dispositif conventionnel, ne va pas inverser la tendance, bien au contraire.

Le travail est émancipateur, il apporte une reconnaissance et une place dans la société. L'homme a besoin de référence, les diplômés lui permettent de savoir où ils se situent dans la vie et dans l'entreprise.

Imposer des formations sans le consentement des salariés ou des privés d'emploi, n'est ni une réponse au manque d'attractivité de nos branches, ni une réponse au chômage.

Pour rappel, dans les 10 prochaines années, ce sont 100 000 salariés qui vont partir chaque année.

Alors soyons plutôt ambitieux et offrons plus de droits et d'avantages aux salariés de la Métallurgie.

La délégation fédérale